

**AVIS DE PUBLICITE  
2024/TOUL/009**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE**

**DIRECTION TERRITORIALE DU NORD EST - COMMUNE DE TOUL**

**Autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial**

Le site à valoriser se trouve à TOUL (54200), Avenue Général BIGEARD – Références cadastrales : AS ; PK 1.850 – Canal de l'Est Rive Gauche.

Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur économique pour une activité de vente de sapins de Noël du 1<sup>er</sup> au 23 décembre 2024.

<b>Publié le</b>	01/10/24
<b>Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication</b>	10 jours
<b>Date limite de réception des propositions</b>	12/10/2024
<b>Objet de l'occupation</b>	Occupation de 50m <sup>2</sup> de surface du DPF pour activité commerciale type vente de sapins de Noël
<b>LIEU :</b> <b>Commune</b> <b>Adresse</b> <b>Ref Cadastres et Pk</b>	TOUL 54200 120 Av Général Bigeard, au niveau de la Coopérative Agricole de Lorraine Parcelle AS / PK 1.850 / Canal de l'Est/ Rive Gauche
<b>Activité(s) pouvant être exercée(s)</b>	Vente de sapins de Noël
<b>Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement</b>	Voir plan
<b>Restrictions</b>	L'occupant veillera à utiliser des méthodes respectueuses de l'environnement
<b>Type d'autorisation délivrée</b>	Convention d'autorisation Temporaire du Domaine Public Fluvial
<b>Conditions financières générales</b>	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. <a href="#">Bulletin officiel des actes n°99 du 22 novembre 2023 - VNF</a>
<b>Date de disponibilité prévisionnelle du bien</b>	Immédiate
<b>Durée de la COT/AOT</b>	Durée minimale 23 jours sans tacite reconduction
<b>Critères de sélection</b>	Les critères sont considérés en fonction de : <ul style="list-style-type: none"><li>· Du montant de la redevance proposée</li><li>· De la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité de prise en considération des contraintes techniques)</li><li>· De la nature et du montant des investissements</li><li>· De la solidité du projet</li></ul>

<b>Négociation</b>	Oui dans la limite basse de la tarification VNF
<b>Pièces à fournir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche client renseignée</li> <li>- Statuts et Kbis (si société)</li> <li>- Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire(s) de l'acte</li> <li>- Attestation d'assurance</li> <li>- Justificatif de domicile de moins de 3 mois</li> <li>- Business Plan avec projet et descriptif de l'activité envisagée</li> <li>- Offre de prix : <a href="#">Bulletin officiel des actes n°99 du 22 novembre 2023 - VNF</a></li> </ul>
<b>Dépôt des candidatures – Modalités de transmission</b>	<p>La demande est à rédiger en français et à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse :</p> <p style="text-align: center;">VNF SDVE - Service GVD Bâtiment Skyline -169 rue de Newcastle CS 80062 – 54036 NANCY Cedex</p> <p>et/ou par voie électronique à : <a href="mailto:ap-ami.dtne@vnf.fr">ap-ami.dtne@vnf.fr</a> (indiquer en objet le numéro de l'avis de publicité concerné)</p>
<b>Service sur place à contacter pour renseignement</b>	<p>VNF – Agence de TOUL Agence-toul.uti-moselle.dt-nord-est@vnf.fr M.GAILLARD / M. FORTEL : 0383432839</p>

## PLAN DE SITUATION

